

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_15

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A
LA SEANCE DU
27 JANVIER 2021
EN VERTU DE L'ARTICLE
L2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **3 mars 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 février 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 4 mars 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 32 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses :

Bénédicte PARIS, *conseillère municipale*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Bénédicte PARIS	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210303-DCM_2021_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2021

Affichage : 04/03/2021

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 27 JANVIER 2021,
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 27 janvier 2021, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2021.06	Approbation d'un contrat de services pour le logiciel Autodesk/Autocad à conclure avec Géomédia SAS <i>Contrat de services, licence en mode locatif à passer avec la société Géomédia SAS (Brest), pour la fourniture et la mise à jour des logiciels Autodesk/autocad Covadis, pour un montant de 1 684.80 € TTC. Contrat conclu jusqu'au 14 mars 2022.</i>	18 janvier 2021
2021.07	Accompagnement à la régularisation de copropriétés horizontales pour classement des espaces publics – Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables à passer avec la société Ginet immobilier. <i>Marché à passer avec la société Ginet Immobilier pour un montant limité à 40 000 € TTC annuel. Le marché est conclu pour une durée de 12 mois</i>	25 janvier 2021
2021.08	Enregistrement de messages d'accueil téléphonique <i>Contrat d'abonnement de messages vocaux à passer avec l'entreprise ATS Studios (Lyon), pour un montant total de prestation de 945 € TTC pour la création de 12 messages. Le marché est conclu pour une durée de 12 mois.</i>	25 janvier 2021
2021.09	Construction, extension et aménagement de locaux au Centre technique municipal Nobile – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Exercice 2021 <i>Sollicitation d'une aide financière auprès de l'Etat au titre du DSIL pour ce projet d'investissement. Le coût global de cette opération est estimé à 2 449 063,39 € TTC. Durée des travaux estimée : 24 mois.</i>	27 janvier 2021

.../...

2021.10	Fin des travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de ville – Approbation des marchés <i>Marchés à passer avec les société MENIS (St Nizier sous Charlieu) pour le lot n° 1 : 32 073.84 € TTC, Créa Bois (Parigny) pour le lot n° 2 : 35 819.44 € TTC, CD CERAM (Iguerande), pour le lot n° 3 : 11 065.08 € TTC, LARBI DES REVETEMENTS (Villeurbanne) pour le lot n° 4 : 2 702.40 € TTC, et CL DESBESNOIT (Le Coteau) pour le lot n° 5 : 24 165.23 € TTC.</i>	2 février 2021
2021.11	Rénovation des sanitaires dans l'école élémentaire Les Sables – Demande de subvention au titre du dispositif « Bonus relance » auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes. <i>Sollicitation d'une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre du dispositif Bonus relance. Le coût global de l'opération est estimé à 96 000 € TTC. Durée des travaux estimée à 2 mois.</i>	5 février 2021
2021.12	Convention d'occupation à titre précaire du logement B2 – Groupe scolaire de Beaucueil <i>Convention à passer avec l'Association SOS Amitié, sise 19 rue Benoit Malon à Roanne, pour l'occupation du logement de type F2, situé dans le groupe scolaire Beaucueil. Cette occupation précaire, concédée à titre gratuit, est valable jusqu'au 31 janvier 2022. L'association reste toutefois redevable des charges au titre du logement (1/12^{ème} du montant des charges annuelles).</i>	5 février 2021
2021.13	Construction, extension et aménagement de locaux au Centre technique municipal Nobile – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre du dispositif « commune urbaine ». <i>Sollicitation d'une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre du dispositif « commune urbaine ». Le coût global de cette opération est estimé à 2 449 063.39 € TTC. Durée des travaux estimée à 24 mois.</i>	5 février 2021
2021.14	Construction, extension et aménagement de locaux au Centre Technique Municipal Nobile – Demande de subvention au titre du dispositif de relance, Contrats Ambition Région (Car), nouvelle génération, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes. <i>Sollicitation d'une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif de relance CAR. Le coût global de cette opération est estimé à 2 449 063.39 € TTC. Durée estimée à 24 mois.</i>	5 février 2021

.../...

2021.15	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Groupe Slim & The Beast</p> <p><i>Contrat à passer avec l'association Grains de Prod située à Nogent sur Marne, pour accueillir le groupe Slim and The Beast, le 30 mars 2021, pour un montant 1 600 € TTC.</i></p>	10 février 2021
2021.16	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Groupe Nina Attal</p> <p><i>Contrat à passer avec la structure Zamora Productions Sarl pour accueillir le Groupe Nina Attal, le 16 mars 2021, pour un montant de 4 220 € TTC.</i></p>	10 février 2021
2021.17	<p>Rénovation des sanitaires dans l'école élémentaire Les Sables – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Communes urbaines ».</p> <p><i>Sollicitation d'une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre du dispositif « communes urbaines ». Le coût global de cette opération est estimé à 96 000 € TTC. Durée des travaux estimée à 2 mois.</i></p>	17 février 2021
2021.18	<p>Rénovation des sanitaires dans l'école élémentaire Les Sables – Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Exercice 2021</p> <p><i>Sollicitation des aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR et ou DSIL. Le coût global de cette opération est estimé à 96 000 € TTC. Durée des travaux estimée à 2 mois.</i></p>	17 février 2021

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 3 mars 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN